

## Conditions générales de vente

Organisme de formation, déclaration d'activité enregistrée sous n°93131691213 auprès du préfet de région PACA

### Article 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par EPSYLHOM (le Prestataire) pour le compte d'un Client. Toute commande de services implique, de la part du Client, l'acceptation sans réserve des présentes CGV qui prévalent sur tout autre document du client, en particulier ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès d'Epsylhom.

### Article 2 : Moyens pédagogiques

EPSYLHOM est soumis à une obligation de moyens. Epsylhom s'engage à exécuter ses obligations avec soin et diligence et à mettre en œuvre les meilleurs moyens à sa disposition.

Les prestations de formation sont assurées par des consultants-formateurs disposant des compétences confirmées relevant du domaine de la formation. Les moyens pédagogiques et techniques sont adaptés au type de formation, à ses objectifs et au public.

### Article 4 : Documents contractuels

Toute formation fait l'objet d'une convention de formation professionnelle continue éditée en deux exemplaires. Pour une inscription individuelle, un contrat de formation est envoyé au candidat. Le Client mandate Epsylhom en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Une convocation est envoyée aux participants avant le début de la formation accompagnée de son programme.

La facture ainsi que l'attestation de formation sont adressées après la formation. L'attestation de formation mentionne les objectifs, la nature et la durée de la formation.

### Article 5 : Prix, facturation et règlement

Les prestations de services formation sont fournies aux tarifs d'Epsylhom en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par Epsylhom et accepté par le client.

Les conditions de détermination du coût des services dont le prix ne peut être connu a priori ni indiqué avec exactitude, ainsi que la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, seront communiqués au client ou feront l'objet d'un devis détaillé, à la demande du client.

Tous les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes, hors frais de déplacement et de séjour. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais afférents applicables au jour de la commande. Toute formation commencée est due en totalité.

Les tarifs figurant sur les catalogues et plaquettes d'Epsylhom sont donnés à titre indicatif et sont révisibles à tout moment. Toutefois, Epsylhom s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

La facturation des prestations de formation est effectuée comme suit :

- 25% d'acompte à la signature
- Solde à l'issue de chaque session.

La facturation est accompagnée des attestations de présence. Le règlement s'effectue sans escompte par virement ou par chèque à l'ordre d'Epsylhom sous un mois à date d'envoi de la facture.

Tout retard est susceptible de faire l'objet d'une majoration de 10% sur le montant global de la prestation.

### Article 6 : Règlement par un OPCA

En cas de demande de prise en charge par l'OPCA auquel le client est affilié, le client s'engage à effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation.

L'accord de prise en charge doit être communiqué à Epsylhom au moment de l'inscription et annexé à la convention de formation. En cas de refus de prise en charge totale ou partielle de la part de l'OPCA, le client s'engage à régler, selon le cas, la totalité ou la partie restant due de la prestation.

### Article 7 : Annulation par le client

Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit. En cas d'annulation par le client au moins 10 jours ouvrés avant la date prévue pour la session de formation, la session ou l'inscription sera reportée à une date

ultérieure. Faute de réalisation totale ou partielle de la formation, Epsylhom s'engage à rembourser au Client les sommes indûment perçues si aucune date de report de l'action ne pouvait être définie entre les deux parties.

En cas d'annulation par le Client moins de 10 jours ouvrés et au moins 48 heures avant le début du premier jour de la formation, Epsylhom se réserve le droit de facturer 50% du montant de la prestation.

En cas d'annulation par le client moins de 48 heures avant le premier jour de la formation, la prestation sera facturée dans l'intégralité.

### Article 8 : Annulation par Epsylhom

Epsylhom se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. En plus de cas habituels, sont considérés comme tels : la grève des transports, la maladie de l'intervenant, les intempéries sévères. Epsylhom proposera au Client une autre session le plus rapidement possible, aucun dédommagement ne pourra être demandé.

En cas de session interentreprises, Epsylhom se réserve le droit d'annuler une formation si le seuil pédagogique est jugé insuffisant.

### Article 9 : Contrat de formation avec une personne physique à titre individuel

Un contrat de formation professionnelle est conclu avec les personnes physiques engageant une formation, à titre individuel et à leurs frais, en application des articles L.6353-1 à L.6353-7 du Code du travail. Ce contrat est conclu avant l'inscription définitive du stagiaire et avant tout règlement de frais.

À compter de la signature du contrat de formation, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours calendaires pour se rétracter. Il en informe Epsylhom par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Ce délai de rétractation passé, le stagiaire est soumis aux dispositions des articles précédents.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle continue est résilié. Dès lors, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

### Article 10 : Confidentialité

Les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers.

### Article 11 : Règlement intérieur

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur qui lui sont communiquées dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

### Article 12 : Traitement des données informatiques et libertés

Epsylhom conserve les données nominatives à caractère professionnel transmises par le Client à des fins de gestion interne. Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant qu'il peut exercer à l'adresse : [secretariat@epsylhom.fr](mailto:secretariat@epsylhom.fr).

### Article 13 : Communication des références

Le Client autorise expressément Epsylhom à mentionner son nom à titre de références dans l'ensemble de ces documents commerciaux. Cependant, Epsylhom garantit la confidentialité de toute donnée sensible.

### Article 14 : Droit applicable, langue du contrat, litige

De convention expresse entre les parties, les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français qui est le seul applicable. Les CGV sont rédigées en langue française.

En cas de contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation des clauses du contrat, les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les différends qui pourraient survenir entre elles. À défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce d'Aix-en-Provence aura compétence territoriale.

Fait aux PENNES MIRABEAU, le 1<sup>er</sup> septembre 2014

V. Audibert  
Dirigeante Epsylhom  
Cabinet EPSYLHOM

V2 MAJ 20/07/2021

SAS EPSYLHOM  
10 CLOS MERMOZ  
13700 MARIIGNANE  
SIRET : 80267293100028 - Code APE : 7102ZZ  
V.AUDIBERT@EPSYLHOM.FR



EPSYLHOM

Siège : 10 clos Mermoz - 13700 MARIIGNANE

Cabinet : Centre d'affaire le Mirabeau - Zac L'Agavon - Av. Lamartine - 13170 Les Pennes Mirabeau

SIRET : 80267293100028 - OF 93131691213 Datadocké